# L'APPRENTISSAGE, des bénéfices partagés

## Une forme d'éducation alternée associant :

• une formation au sein d'une structure professionnelle, fondée sur l'exercice d'activités en relation directe avec la qualification recherchée ;

• des enseignements dispensés par Agrocampus Ouest, école de Paysage à Angers.

## RECRUTER DES APPRENTIS INGÉNIEURS, C'EST FORMER VOS FUTURS CADRES

• Bénéficier d'une force de travail qualifiée supplémentaire,

• Transmettre ses compétences à un futur collaborateur,

• Améliorer la compétitivité de votre structure grâce à la force d'innovation et les compétences nouvelles d'un jeune collaborateur,

• Former et ainsi faciliter le recrutement d'un ingénieur qui sera directement opérationnel, scientifiquement, techniquement, commercialement et socialement à la fin de son apprentissage, imprégné de la ''culture d'entreprise''.

## LES AIDES À L'APPRENTISSAGE

Toute structure qui s'engage à former un apprenti peut bénéficier d'aides :

• Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE),

• Exonération des charges sociales,

• Non-prise en compte des apprentis dans les effectifs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur http://www.lapprenti.com/html/entreprise/avantages.asp

## DÉSIGNER UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

« Personne directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise ». Pour être Maître d'apprentissage, cette personne devra :

• être majeure,

• être titulaire d'un diplôme de paysagiste (ingénieur paysagiste, paysagiste DPLG, paysagiste diplômé d'État, ...) et exercer une activité professionnelle en relation avec le diplôme depuis 2 ans minimum,

• OU bénéficier de 5 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti (chef de service …).

## LA RÉMUNÉRATION

L'apprenti est rémunéré pour le travail effectué au cours du contrat (qu'il soit en entreprise ou en centre de formation). Ce salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de sa progression dans le cycle de formation.

| Année de formation | Age de l'apprenti | |
|---|---|---|
| | de 18 à 20 ans | 21 ans et plus |
| 1ère année | 41 % | 53 % |
| 2ème année | 49 % | 61 % |
| 3ème année | 65 % | 78 % |

Coût moyen d'un apprenti ingénieur (hors aides et indemnités) de **21 ans et plus** (SMIC brut annuel 2016 : 17 600€) :

- 1ère année du cycle : 9 328 annuel
- 2ème année du cycle : 10 736 € annuel
- 3ème année du cycle : 13 728 € annuel

Coût total pour un contrat de 3 ans : **33 792 €**

**Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.**

# Accueillir un apprenti Ingénieur **PAYSAGISTE**

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Contrat à durée déterminée,** de 3 ans, dont une période d'essai de 45 jours en entreprise.
- Durant ces 3 années, l'apprenti passe en moyenne 96 semaines en entreprise (dont les congés payés) et 60 semaines dans le centre de formation.

## UNE FORMATION SUPÉRIEURE EN PAYSAGE

Trois années de formation à Agrocampus Ouest au cours desquelles l'apprenti va acquérir :

- Des outils et des concepts pluridisciplinaires appliqués au Paysage,
- Une démarche scientifique, importante pour raisonner l'évolution des processus de transformation de l'espace de plus en plus rapides et complexes,
- Une aptitude à conduire un projet de paysage à des échelles variables d'espace et de temps, de la planification à la réalisation.

Mais aussi des compétences en Communication orale et graphique, en Management, une qualification de Sauveteur Secouriste du Travail, ...

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Dès le début de la formation, **un tuteur pédagogique** est désigné. Il suivra personnellement l'apprenti tout au long de sa formation en alternance. Il peut venir en appui du maître d'apprentissage dans la définition des missions de l'apprenti en entreprise, son évaluation, …

## UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Une mobilité de l'apprenti à l'international de **8 semaines**, organisée en collaboration avec la structure d'accueil, permet à l'apprenti de collaborer avec des partenaires étrangers, de réaliser des études de Benchmarking, d'assurer de la veille technique et scientifique utile pour l'activité de la structure, ….

## ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE :

Ville d'Angers (49), Ville et Agglomération d'Angoulême (16), Ville de Châlon-sur-Sâone (71) Ville de Lyon (69), Ville de Nantes (44), Ville d'Orléans (45), Ville et Métropole de Reims (51), Ville de Rennes (35), Ville de Roncq (59), Ville de Saintes (17), Ville de Strasbourg (67), Métropole de Toulouse (31), Ville de Ploemeur (56)

**Mais aussi :** Plante et Cité (49), CAUE d'Indre-et-Loire (37), CREN d'Auvergne (63), Parc du Marais Poitevin (79), Chemins du Patrimoine (29)

*Photo : E. Geisler, 2014*

**CONTACTS :** francois.boulanger@agrocampus-ouest.fr / 02 41 22 54 04
claire.bashmilah@agrocampus-ouest.fr / 02 41 22 55 02